



## Agression et démarches à effectuer

-----  
Par Visiteur

Bonjour, vendredi à 17h50 la garderie m a telephone car le pere n etait pas venu chercher les enfants (c'etait son week end ).Lorsque les enfants et moi allions montés dans la voiture,ils sont arrivés,sa compagne m'a insultés et pour ne pas perturber une fois de plus les enfants(mon compagnon et moi avons deposer plainte plusieurs fois pour coup volontaire et menace devant les enfants sans suite ou sans nouvelles)j'ai donc laisser partir les enfants pour que cela ne tourne pas mal.J'ai deplace ma voiture et suis allée remercier la dame de la garderie,seulement la compagne du pere etait revenu et disait à la dame de la garderie qu'il fallait qu'elle appelle le pere ou elle-même(seulement le pere pour ne pas payer de pension alimentaire dit sur le jugement ne pas la connaitre!!!).J'ai demandé à sa compagne de sortir de la garderie(il y rester deux enfants!!!!).Dans la cour de cette garderie elle s'est jetée sur moi et m'a frappé,j'ai essayer de me defendre et de me degager mais sans succes,elle s accrocher à moi(malheureusement à ce moment pas de témoins)puis une maman et une employée sont arrivés et m'ont tirés car elle ne me lacher plus.Je suis allée tout de suite telephoner à la gendarmerie pendant ce temps elle est aller chercher mon ex et mes enfants et devant eux hurler que c'est moi qui l'avait agressé!!!!les deux dames leurs ont demandes de partir à plusieurs reprises et c est quand ils ont appris que la gendarmerie arrivait qu'ils sont partis emmenant les enfants(Horrible pour une maman)sachant que comme stipuler dans le jugement après une heure de retard(cela est considéré comme refusant d honorer son droit de visite et d'hebergement)Je pense l'avoir blesser en me debatant car j'avais mes clefs à la main.J'ai ete entendu à la gendarmerie?ainsi que les deux employés.Mes enfants sont rentrés hier soir et me disent qu'elle est allés déposer plainte avec mon ex qui n'était pas présent après être passé à SOS medecin et a dit à la police que s'était moi qui l'avait agrésseur(les enfants étaient rester dans la voiture avec leur père et heureusement!!Résultat j'ai 6 jours d'ITT(cervicale touchés) AU SECOURS je vis une machination depuis mars 2008 et mes enfants sont pris en otage par eux car j'ai demander une enquête sociale car j'ai très peur pour mes enfants .

-----  
Par Visiteur

Madame,

Vous devriez à votre tour déposer plainte contre cette dame puisque vous avez une certificat médical.  
Avez vous été convoquée par la gendarmerie?

cordialement

-----  
Par Visiteur

J'ai deposer plainte mais je crains un faux temoignage de cette femme et de lui qui n etait meme pas present!!De la part de mon ex ce n est pas la premiere plainte que je depose mais je ne sais plus ce que je dois faire pour qu'il cesse et maintenant celle ci me frappe on ne va jamais sans sortir???

-----  
Par Visiteur

Madame,

J'ai deposer plainte mais je crains un faux temoignage de cette femme et de lui qui n etait meme pas present!!De la part de mon ex ce n est pas la premiere plainte que je depose mais je ne sais plus ce que je dois faire pour qu'il cesse et maintenant celle ci me frappe on ne va jamais sans sortir???Il appartiendra aux gendarmes de démeler le faux du vrai et d'établir qui était présent ou non le jour de l'agression.

Je comprends parfaitement la situation mais hormis le dépôt de plainte je ne vois pas quoi faire d'autre.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,pensez-vous que je puisse ecrire au procureur,car comme je vous l'ai déjà dit,ce n'est pas la première fois!et nous sommes inquiets pour les enfants qui se trouvent au centre et qui me voient dans cet état.

-----  
Par Visiteur

Madame,

Je comprends parfaitement la situation mais le procureur ne pourra rien faire. Les dépôts de plainte sont communiqués au procureur et c'est lui qui décide s'il y a lieu ou non de donner suite à l'affaire.

De ce fait si vous souhaitez vraiment lui écrire mieux vaut attendre de voir ce qu'il va se passer suite à votre dépôt de plainte.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Et que va t-il se passer,vont -ils être entendu et va-t-il y avoir une confrontation,que va t-il se passer pour eux?(Je suis allée ce jour à la gendarmerie pour y déposer mon certificat de 6 jours d'ITT et le gendarme m'a dit de ne pas m'inquiéter et qu'il y avait des temoins

-----  
Par Visiteur

Chère Madame,

Et que va t-il se passer,vont -ils être entendu et va-t-il y avoir une confrontation,que va t-il se passer pour eux?

Au vu de l'attitude du gendarme, il est plus que probable qu'une enquete soit faite.

Effectivement la dame qui vous a agressée ainsi que votre ex mari vont être entendus. Sans doute également les personnes qui ont assisté à la scène.

Si les gendarmes jugent qu'une confrontation serait utile entre vous et eux, ils vous convoqueront en temps utile.

Une fois l'enquête réalisée, les gendarmes rendent compte au procureur de la R2publque qui dispose de l'opportunité des poursuites autrement dit il va décider si oui ou non ces personnes doivent faire l'objet de poursuites.

Cordialement